



Chaque jour, agir, organiser, fédérer pour une meilleure santé auditive en France

PRESIDENCE
Courrier reçu le,

- 3 AOUT 2016

Enrgt n° 406

Haute Autorité de Santé
Madame la Présidente du Collège
de la Haute Autorité de Santé
Madame Agnès Buzyn
5 Avenue du Stade de France,
93210 Saint-Denis

Le 28 juillet 2016

Objet : proposition de création d'un indicateur SMR pour les dispositifs médicaux de réhabilitation auditive. Réintroduire le patient presbycousique au cœur de la finalité du parcours de santé.

Madame la Présidente du Collège de la Haute Autorité de Santé,
Madame Agnès Buzyn,

L'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) œuvre depuis 20 ans en France pour une reconnaissance de la santé auditive comme facteur clé de santé des Français. Notre structure, gérée par un collectif d'experts de l'audition bénévoles, est reconnue comme un organisme neutre et indépendant ayant des fonctions d'alerte et de plaidoyer. Ces valeurs sont inscrites aux statuts de l'association.

L'association JNA fédère l'ensemble des associations de patients et mobilise plus de 2400 acteurs de la santé et de la prévention à l'occasion des éditions annuelles de la campagne nationale d'information « Journée Nationale de l'Audition ». Outre cette mobilisation effective (ateliers, conférences, dépistages gratuits sur l'ensemble de l'hexagone), l'action de l'association bénéficie d'une forte résonance médiatique avec près de 2 500 sujets et reportages réalisés pendant le temps fort de la campagne mais aussi en prenant en compte nos actions tout au long de l'année.

C'est dans le cadre de notre fonction d'alerte, en tant que structure neutre et indépendante, que nous souhaitons saisir votre attention sur le débat de l'audioprothèse en France. Celui-ci nous semble être abordé au travers de paradigmes commerciaux et financiers.

Nous souhaitons rappeler que les solutions auditives sont caractérisées de dispositifs médicaux par la loi de santé. Ces solutions répondent majoritairement à des besoins médicaux de réhabilitation de la fonction audition liée à la perte naturelle de l'audition avec l'avancée en âge, la presbycousie. Ce phénomène demeure la principale cause de la surdité en France et pour différentes raisons ce fait médical reste sous-estimé. A ce jour, les solutions de compensation par les prothèses auditives et les assistants d'écoute sont les seules réponses possibles de traitement médical. Par conséquent, ces dispositifs **répondent bien à une nécessité de santé**. De surcroît, les récentes études menées sur les fonctions cognitives par le Pr Amièva (Professeur émérite à l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine à l'Université de Bordeaux 1) démontrent l'impact du port des prothèses sur le recul de la démence.

Nous regrettons que les enjeux économiques et commerciaux portés par les lobbies soient la clé d'entrée de ce débat alors que des millions de Français subissent la presbycousie, les faisant basculer malgré eux, et par un fait universel naturel, « d'individus » à « patients ».



Small text or labels at the bottom of the page, possibly related to the figure above.



Chaque jour, agir, organiser, fédérer pour une meilleure santé auditive en France

Il est urgent de rappeler la « voix des patients » et de remettre le patient « presbycousique » au cœur du parcours de santé. Il est urgent d'apaiser les tensions actuelles irrespectueuses des patients et de leur souffrance. Au final, les patients ne se soignent pas ; ce qui nous apparaît préjudiciable à la fois sur le plan de l'éthique de la politique de santé publique française et des finances publiques.

Afin de contribuer à une réponse de santé publique équilibrée - dont le processus de décision a été enclenché par l'enquête menée par l'Autorité de concurrence - **le collectif JNA suggère de réaliser en parallèle une évaluation du Service médical rendu des solutions de corrections auditives (assistants, prothèses auditives + accompagnement audioprothétique).**

Entre autres arguments, l'application de cet indicateur permettrait :

- 1) De faciliter une prise de décision de santé publique grâce à des données complémentaires : analyse du service médical rendu + conclusions du rapport de l'autorité de la concurrence ;
- 2) De réinvestir ce dispositif médical dans le champ de la santé publique et de développer une politique volontariste de santé auditive au sein de la politique de santé publique en intégrant des actions de prévention primaires et secondaires répondant à tous les cycles de la vie.
- 3) De contribuer à aider les acteurs du secteur de l'audioprothèse et aux OCAM à se positionner en réaffirmant le patient au cœur du dispositif par alignement sur les directives de santé publique issues de l'étude SMR et des conclusions de l'Autorité de concurrence ;
- 4) Enfin, de transmettre des signes de réassurances aux patients (des millions de Français) et aux associations de patients qui subissent les pressions des lobbies et gèrent une double peine :
 - **subir la contrainte** de s'équiper de ce dispositif médical en raison de perte objectivée de leurs capacités auditives ;
 - de payer un reste à charge conséquent pour un dispositif médical à considérer ni comme un élément de confort ni comme un signifiant social de luxe

La santé auditive représente une formidable opportunité pour augmenter le niveau général de santé des populations. Il s'agit d'une vision que nous partageons avec l'OMS. Pour cette raison, nous travaillons étroitement avec le Dr Shelly Chadha responsable des programmes de prévention de la surdité et des risques auditifs au sein de cette organisation.

Nous vous proposons de vous rencontrer à votre convenance afin de vous exposer plus avant notre propos et le collectif d'experts de l'association JNA serait honoré de contribuer à vos côtés à cette avancée d'intérêt général.

En l'attente de votre agenda, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Collège de la Haute Autorité de Santé, Madame Buzyn, l'expression de notre plus haute considération,

Pour le collectif JNA,
Pr. Jean-Luc Puel
Président de l'association JNA

Votre contact : Sébastien Leroy, responsables relations extérieures - 06 33 62 68 18
sebastien.leroy@journee-audition.org

